

Lexique des usages reliés au milieu aquatique

Guide sur l'interprétation des usages et la saisie de données dans la banque de données sur les usages reliés au milieu aquatique (URMA)

Date de dernière mise à jour :

23 avril 2020



*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
Zone récréative riveraine	2
Aire de pique-nique	2
Camping	2
Centre d'interprétation de la nature	3
Centre de plein air	3
Halte routière	4
Parc	4
Passe migratoire	5
Piste polyvalente (vélo, patin)	5
Sentier pédestre	6
Site d'observation	6
Villégiature	7
Usage à contact indirect	8
Accès à l'eau	8
Canot	8
Chasse à la sauvagine	9
Kayak de mer	9
Marina	10
Navigation de plaisance	10
Pêche blanche	11
Pêche commerciale	11
Pêche sportive	11
Pédalo	12
Quai	13
Rampe de mise à l'eau	13
Usage à contact direct	14
Baignade non organisée	14
Canoë-kayak	14
Canyonisme	15
Motomarine	15
Plage	16
Planche à voile et sports dérivés	16
Plongée	17
Rafting et sports dérivés	17
Ski nautique et sports dérivés	17
Prélèvement d'eau	19
Prélèvement d'eau	19



SOMMAIRE

La banque de données sur les usages reliés au milieu aquatique (URMA) est une base de données constituée d'informations sur les activités liées à l'eau recueillies par les représentants de la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement (DGSEE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et par les organismes de bassins versants responsables de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. La banque URMA contient actuellement plus de 9 000 usages reliés au milieu aquatique répertoriés à partir de plus de 4 800 sites sur le territoire québécois.

Les usages reliés au milieu aquatique peuvent être classés en quatre grandes catégories : les usages pratiqués en zone récréative riveraine, les usages impliquant un contact indirect avec l'eau, ceux impliquant un contact direct avec l'eau et enfin, les usages de prélèvement d'eau. Ce document présente une description détaillée de chacun des types d'usages par catégorie, répertoriés dans la banque URMA.

Par ailleurs, afin de faciliter l'interprétation et la saisie des usages à partir de l'outil d'édition qui a été développé à cet effet dans le navigateur cartographique, des sources d'information potentielles sont suggérées après chacune des définitions.

Pour toute question sur la description des usages reliés au milieu aquatique ou pour obtenir de l'information sur l'outil de saisie des usages disponible dans l'atlas, veuillez écrire à l'adresse suivante : URMA@environnement.gouv.qc.ca.



Zone récréative riveraine

Territoire récréatif, délimité ou non, en bordure d'un plan d'eau. Il n'y a pas de contact avec l'eau, mais la qualité visuelle du milieu aquatique est à considérer. Onze usages appartiennent à cette catégorie.

Aire de pique-nique

Définition de l'usage :	Espace aménagé pour permettre le pique-nique.
Note sur l'interprétation :	Saisir cet usage s'il se trouve dans un rayon de 600 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau principal ou intermittent. Usage souvent associé à un parc ou un autre type de zone récréative riveraine. Si tel est le cas, noter également les autres usages.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source :</i>	Noter son nom si l'information est disponible. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• <i>Google Earth</i> et <i>Google Street View</i>• Web

Camping

Définition de l'usage :	Espace aménagé pour la pratique du camping riverain.
Note sur l'interprétation :	Saisir cet usage s'il se trouve dans un rayon de 600 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau principal ou intermittent.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source :</i>	Noter le nom et les détails pertinents. Si le camping est fermé, ne pas le supprimer, mais l'inscrire dans la remarque et indiquer que c'est un <i>Usage potentiel</i> dans le champ prévu à cet effet. Si le site a changé de vocation, supprimer l'usage. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.



Camping (suite)

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Sources potentielles d'information : | <ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• Couche thématique <i>Lieux d'intervention SAGO/Thématique Immeuble et infrastructure</i>. Faire une sélection simple sur le critère « Type de lieu » = terrain de camping.• Couche ACRIgéo : <i>Unités d'évaluation foncière/Catégorie Loisirs</i>)• <u>Camping Québec</u>• Guides touristiques• <i>Google Earth</i>• Web |
|--------------------------------------|---|

Centre d'interprétation de la nature

- | | |
|--|--|
| Définition de l'usage : | Centre dont la vocation est liée à l'observation de la nature. |
| Note sur l'interprétation : | — |
| À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> : | Noter son nom si l'information est disponible. Si le centre est fermé, ne pas le supprimer, mais l'inscrire dans la remarque et indiquer que c'est un <i>Usage potentiel</i> dans le champ prévu à cet effet. Si le site a changé de vocation, supprimer l'usage. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu. |
| Sources potentielles d'information : | <ul style="list-style-type: none">• Guides touristiques• Web |

Centre de plein air

- | | |
|--|--|
| Définition de l'usage : | Base de plein air, camp de vacances, station de ski. |
| Note sur l'interprétation : | N'inclut pas les pourvoiries, les clubs de pêche ou les ZEC qui sont plutôt inscrits dans la remarque de l'usage <i>Pêche sportive</i> . |
| À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> : | Noter son nom si l'information est disponible. Indiquer la source de l'information. Si le centre est fermé, ne pas le supprimer, mais l'inscrire dans la remarque, sauf s'il y a autre chose à la place. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu. |



Centre de plein air (suite)

Sources potentielles d'information :

- Guides touristiques
- Web

Halte routière

Définition de l'usage : Site officiel situé en bordure d'une route, attenant à un cours d'eau.

Note sur l'interprétation : Les haltes routières sont généralement bien identifiées sur les cartes routières. L'usage *Aire de pique-nique* doit être également noté, si tel est le cas au même endroit.

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information :

- [Québec 511](#)
- Orthophotos disponibles dans l'atlas
- Google Earth et Google Street View

Parc

Définition de l'usage : Parc riverain situé en bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

Note sur l'interprétation : Les réserves fauniques, réserves nationales de la faune, parcs fédéraux, parcs nationaux du Québec et milieux marins protégés ne sont pas notés dans cet usage, puisque ces types de parc sont déjà illustrés dans les couches thématiques de l'atlas appelées *Ensemble des aires protégées* et *Parcs régionaux*.

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Préciser le nom et/ou le type de parc. Si le parc couvre plus d'un kilomètre riverain, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Par exemple, un terrain de jeux urbain riverain ne serait pas coché dans *Zone*, car sa superficie est trop petite. Indiquer la source de l'information. Si la zone est cartographiée dans une autre couche thématique, l'indiquer. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.



Parc (suite)

Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">Orthophotos disponibles dans l'atlasCouches thématiques de l'atlas <i>Vocation du territoire public, Contraintes du Registre du domaine public/Catégorie Conservation et protection</i>Couches ACRIgéo : <i>Usages prédominants du MAMOT, Unités d'évaluation foncière/Catégorie Loisirs.</i><i>Google Earth et Google Street View</i>
--------------------------------------	---

Passe migratoire

Définition de l'usage :	Voie d'eau inclinée, généralement constituée de canaux artificiels ou de suites de cuvettes étagées, pour permettre au poisson migrant de franchir ou de contourner un barrage ou une chute d'eau.
Note sur l'interprétation :	Il peut y avoir visite et interprétation liées à l'aménagement, l'indiquer.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Préciser l'espèce si connue. Souvent gérée par une association/club de pêche ou le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Nommer et préciser s'il y a lieu. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	Web

Piste polyvalente (vélo, patin)

Définition de l'usage :	Piste longeant une portion riveraine d'un cours d'eau ou traversant un cours d'eau. Les sentiers de ski de fond près des cours d'eau, utilisés en hiver, correspondent aussi à cet usage.
Note sur l'interprétation :	—
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Préciser la longueur riveraine si celle-ci est connue et ajouter d'autres renseignements, si disponibles. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.



Piste polyvalente (vélo, patin) (suite)

Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Guide des pistes cyclables du Québec• La Route verte• Couches thématiques de l'atlas <i>Ensemble des aires protégées, Parcs régionaux, Parcs fédéraux, Parcs marins, Vocation du territoire public, Contraintes du Registre du domaine public/Catégorie Conservation et protection</i>• Couches ACRIgéo : <i>Usages prédominants du MAMOT, Unités d'évaluation foncière/Catégorie Loisirs.</i>• Web
--------------------------------------	---

Sentier pédestre

Définition de l'usage :	Portion riveraine d'un parc ou d'un autre endroit intéressant.
Note sur l'interprétation :	—
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Préciser la longueur riveraine si celle-ci est connue et ajouter d'autres renseignements, si disponibles. Incrire si le sentier fait partie intégrante d'un parc quelconque et le nommer. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Guides touristiques• Web

Site d'observation

Définition de l'usage :	Site intéressant pour l'observation ornithologique ou autre, sans être un centre d'interprétation de la nature reconnu comme tel.
Note sur l'interprétation :	—
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Le nommer si l'information est connue. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Guides touristiques• Web



Villégiature

Définition de l'usage :	Chalets ou résidences permanentes en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. Les quais et l'accès à l'eau sont sous-entendus par cet usage.
Note sur l'interprétation :	Qu'il s'agisse de quelques chalets seulement ou d'une zone de villégiature, saisir cet usage en apportant des précisions dans la remarque. Il n'est pas nécessaire de noter les usages de quais et d'accès à l'eau à ces endroits, la villégiature sous-entend que ces usages existent.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Lorsqu'il s'agit d'un ou deux chalets, l'indiquer. Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Il se peut qu'il n'y ait pas de quai ou d'accès à l'eau à cause d'une falaise ou pour une autre raison. Le spécifier si c'est le cas. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• Couche thématique de l'atlas <i>Lieux d'intervention SAGO</i>, type de lieu <i>Immeubles et infrastructures</i>• <i>Google Earth</i> et <i>Google Street View</i>• Web



Usage à contact indirect

Cette catégorie regroupe les activités qui impliquent un contact partiel ou indirect, moins fréquent et de courte durée, avec l'eau, et les installations ou structures qui permettent ce contact. Douze usages y sont rassemblés.

Accès à l'eau

Définition de l'usage :	Accès en rive non lié à un chalet ou à une infrastructure riveraine inscrite dans la liste des usages de la catégorie zone récréative riveraine.
Note sur l'interprétation :	Ces accès sont habituellement utilisés par les gens de la région. Exemple : un accès au bout d'un sentier permettant la mise à l'eau d'un canot ou la pêche.
À préciser dans la case Remarque et/ou source :	Inscrire toute précision jugée utile pour la compréhension de l'usage. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	Carte interactive de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Canot

Définition de l'usage :	Activité de canot pratiquée en eau relativement calme.
Note sur l'interprétation :	Cet usage est considéré dans la catégorie de contact indirect, parce qu'il est pratiqué en eau calme. Le contact direct avec l'eau est moins probable qu'avec le canoë-kayak qui se pratique en eau vive et qui est classé dans la catégorie de contact direct. Lorsque le parcours est classé « très facile », dans les guides des parcours canotables, inscrire l'usage dans <i>Canot</i> . Pour tous les autres degrés de difficultés (facile à très difficile), classer l'usage dans <i>Canoë-kayak</i> car il y a alors possibilité de dessalage pour les canoteurs inexpérimentés. Lorsque le circuit est répertorié dans les guides ou que l'information est disponible, placer les coordonnées au début du parcours, au début d'une nouvelle section et à la fin de la zone d'usage. Incrire l'endroit où débute la zone, la distance sur laquelle s'étend l'activité et noter la fin de la zone (en se référant à un pont ou en aval/amont d'une municipalité).



Canot (suite)

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Dans la remarque, la même information générale peut être répétée pour différentes sections d'un même parcours en ajoutant, *début de la section 2*, par exemple. Indiquer la référence du guide. Incrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information : [Canot Kayak Québec](#)

Chasse à la sauvagine

Définition de l'usage : Activité de chasse pratiquée sur les rives d'un plan d'eau, surtout celles du fleuve Saint-Laurent.

Note sur l'interprétation : —

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Si information particulière, l'indiquer. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information : —

Kayak de mer

Définition de l'usage : Activité pratiquée dans un kayak long et stable, conçu pour la navigation dans les zones littorales de la mer.

Note sur l'interprétation : Activité pratiquée surtout au fleuve Saint-Laurent et en progression à la suite de l'instauration de la « route bleue » qui propose au public des sections du fleuve cartographiées et documentées. Consulter le site web.

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Si l'usage est associé à une école ou un club, nommer ce dernier. Il s'agit généralement d'une zone s'étendant sur plus d'un kilomètre. Si tel est le cas, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information :

- Route bleue (fleuve St-Laurent seulement)
- [Canot Kayak Québec](#)
- [kayakdemer.net](#)



Marina

Définition de l'usage :	Ensemble portuaire comportant un port de plaisance et des installations pour les résidents, les touristes et les plaisanciers.
Note sur l'interprétation :	Il n'est pas nécessaire d'indiquer les usages <i>Quai</i> et <i>Rampe de mise à l'eau</i> qui font partie intégrante d'une marina.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Nommer la marina. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• Couche thématique de l'atlas <i>Lieux d'intervention SAGO</i>, type de lieu <i>Milieux hydriques</i>. Faire une sélection simple sur le critère « Type de lieu » = marina.• <i>Google Earth</i> et <i>Google Street View</i>• <u>Nautisme Québec</u>• Web

Navigation de plaisance

Définition de l'usage :	Navigation pratiquée dans une embarcation autre que le canoë-kayak, le canot, le kayak de mer et la motomarine. De façon générale, tous les autres types d'embarcations sont associés à cet usage : chaloupe, yacht, plateforme flottante, etc.
Note sur l'interprétation :	—
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Il s'agit généralement d'une zone s'étendant sur plus d'un kilomètre. Si tel est le cas, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu. Lorsque l'information est connue, indiquer les types d'embarcations permises, notamment à l'égard des types de moteurs.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• <i>Google Earth</i>• Web



Pêche blanche

Définition de l'usage : Activité sportive pratiquée sur la couche glacée d'une étendue d'eau (cours d'eau, lac, mer, etc.) et consistant à pêcher le poisson à travers un trou pratiqué dans la glace. La pêche sur glace est aussi appelée « pêche sous la glace » ou, de façon générale, « pêche blanche ».

Note sur l'interprétation : —

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information : • [Carte interactive de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs](#)
• Web

Pêche commerciale

Définition de l'usage : Pêche exploitée commercialement.

Note sur l'interprétation : La pêche à anguille sur le bord de la grève est inscrite dans cet usage.

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information : Web

Pêche sportive

Définition de l'usage : Pêche en rive, à gué, dans une embarcation ou sur le bout d'un quai.

Note sur l'interprétation : Au fleuve, le capelan qui roule sur le bord est mis dans cet usage.



Pêche sportive (suite)

Définition de l'usage : Pêche en rive, à gué, dans une embarcation ou sur le bout d'un quai.

Note sur l'interprétation : Au fleuve, le capelan qui roule sur le bord est mis dans cet usage.

À préciser dans la case Remarque et/ou source :

Nommer l'espèce si elle est connue ou si elle a la réputation de présence pour ce secteur. Indiquer s'il s'agit d'une pêche de subsistance. Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant Oui dans le menu déroulant prévu à cet effet. Incrire le nom du territoire récréatif relié à la gestion de la faune ou au club de pêche, s'il y a lieu. La plupart des rivières à saumon sont gérées par ces organismes ou ont un statut de réserve faunique. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information :

- [Carte interactive de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs](#)
- Web

Pédalo

Définition de l'usage : Activité pratiquée en lac, mais aussi dans une zone calme d'une rivière, sur une petite embarcation à flotteurs mue par une roue à pales. La pratique du vélo nautique correspond aussi à cet usage.

Note sur l'interprétation : —

À préciser dans la case Remarque et/ou source :

Si c'est du vélo nautique, le spécifier. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information :

Web



Quai

Définition de l'usage :	Quai public ou privé d'importance relative.
Note sur l'interprétation :	Ne pas inscrire tous les quais devant les chalets et ceux des marinas, à moins que l'information soit pertinente et particulière. Les « havres de pêche », qui ne sont pas mentionnés comme marina, s'inscrivent ici.
À préciser dans la case Remarque et/ou source :	S'il s'agit d'un quai fédéral ou d'importance, le noter. S'il s'agit d'un quai désaffecté, l'inscrire aussi. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Carte interactive de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs• Couche thématique de l'atlas <i>Lieux d'intervention SAGO</i>, type de lieu <i>Milieux hydriques</i>. Faire une sélection simple sur le critère « Type de lieu » = quai• Orthophotos disponibles dans l'atlas• <i>Google Earth</i>

Rampe de mise à l'eau

Définition de l'usage :	Équipement constitué d'une pente non accostable qui se prolonge sous l'eau et qui sert à la mise à l'eau des bateaux, particulièrement pour la navigation de plaisance.
Note sur l'interprétation :	Elles peuvent être isolées ou associées à des marinas ou à d'autres zones récréatives. Toutes les noter.
À préciser dans la case Remarque et/ou source :	Si associée à une marina ou à une zone récréative spécifique, l'indiquer. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Carte interactive de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs• Nautisme Québec• Orthophotos disponibles dans l'atlas• <i>Google Earth</i> et <i>Google Street View</i>• Web



Usage à contact direct

Cette catégorie regroupe les usages qui impliquent un contact direct avec l'eau ou un risque d'immersion complète du corps dans l'eau, y compris la tête. Neuf types d'usages y sont recensés.

Baignade non organisée

Définition de l'usage :	Activité pratiquée dans une zone non officielle (ex. : devant les chalets, ailleurs sur le cours d'eau ou sur le lac ou près d'une pointe de sable invitante). Elle se différencie de la baignade sur une plage organisée principalement par son nombre restreint d'usagers et par l'absence d'infrastructure d'accueil ou de surveillance.
Note sur l'interprétation :	Saisir cet usage lorsqu'il s'agit d'une plage non structurée officiellement et qu'il y a de la baignade.
À préciser dans la case Remarque et/ou source :	S'il s'agit d'un usage potentiel ou à récupérer (inclus dans la notion de potentiel), sélectionner <i>Oui</i> dans le menu déroulant <i>Usage potentiel</i> et indiquer la raison. Incrire toute autre précision jugée utile pour la compréhension de l'usage. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	Municipalité

Canoë-kayak

Définition de l'usage :	Activité de kayak d'eau vive où l'on peut facilement se mouiller.
Note sur l'interprétation :	Lorsque le circuit est répertorié dans les guides ou que l'information est disponible, placer les coordonnées au début du parcours, au début d'une nouvelle section et à la fin de la zone d'usage. Incrire l'endroit où débute la zone, la distance sur laquelle s'étend l'activité et noter la fin de la zone (en se référant à un pont ou en aval/amont d'une municipalité).
À préciser dans la case Remarque et/ou source :	Dans la remarque, la même information générale peut être répétée pour différentes sections d'un même parcours en ajoutant, <i>début de la section 2</i> , par exemple. Indiquez la référence du guide. Incrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.



Canoë-kayak (suite)

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Sources potentielles d'information : | <ul style="list-style-type: none">• Canot Kayak Québec• Navigation Québec• Web |
|--------------------------------------|--|

- [Canot Kayak Québec](#)
- [Navigation Québec](#)
- Web

Canyonisme

Définition de l'usage :	Activité consistant à progresser dans le lit d'un cours d'eau dont le débit va de faible à important, dans des portions où on chemine dans des gorges ou des ravins étroits, avec des cascades de hauteur variée.
-------------------------	---

Note sur l'interprétation : —

À préciser dans la case Remarque et/ou source : Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Remarque et/ou source :

- | | |
|--------------------------------------|-----|
| Sources potentielles d'information : | Web |
|--------------------------------------|-----|

- Web

Motomarine

Définition de l'usage :	Activité pratiquée avec un véhicule nautique personnel, à une ou deux places, dont la position de conduite s'apparente à celle de la moto et qui permet de se déplacer rapidement sur l'eau.
-------------------------	--

Note sur l'interprétation : —

À préciser dans la case Remarque et/ou source : Il s'agit généralement d'une zone s'étendant sur plus d'un kilomètre. Si tel est le cas, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Sources potentielles d'information : | <ul style="list-style-type: none">• Navigation Québec• Web |
|--------------------------------------|---|

- [Navigation Québec](#)
- Web



Plage

Définition de l'usage :	Rive d'une étendue d'eau où l'on peut se baigner. Plage officielle ou non, mais fréquentée par plusieurs personnes.
Note sur l'interprétation :	Lorsqu'il y a plage, cela sous-entend automatiquement qu'il y a baignade. Elle est organisée lorsque la plage est officiellement reconnue par la municipalité, un guide touristique ou une base de plein air, par exemple. Lorsque la zone est assez grande pour mériter le titre de plage, mais qu'elle est non structurée et fréquentée, saisir aussi l'usage <i>Baignade non organisée</i> . Si la zone apparaît trop petite pour mériter le titre de plage, saisir seulement l'usage <i>Baignade non organisée</i> .
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Indiquer le nom de la plage et la source. Si la plage est échantillonnée par le programme Environnement-Plage, l'indiquer avec la ou les années d'échantillonnage. S'il n'y pas de baignade organisée ou non organisée, indiquer la raison dans la remarque (trop froid, trop pollué...). Ces cas demeureront d'exceptions. Il peut s'agir d'une plage potentielle ou à récupérer. Dans ce cas, sélectionner <i>Oui</i> dans le menu déroulant <i>Usage potentiel</i> et indiquer la raison. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Orthophotos disponibles dans l'atlas• Couche thématique de l'atlas <i>Lieux d'intervention SAGO</i>, type de lieu <i>Milieux hydriques</i>. Faire une sélection simple sur le critère « Type de lien » = plage.• Site Web de la municipalité• Navigation Québec

Planche à voile et sports dérivés

Définition de l'usage :	Sport de loisir consistant à se déplacer en planche à voile sur l'eau. Toutes les nouvelles activités semblables dont la pratique ne requiert pas un bateau peuvent être regroupées ici, par exemple la planche aérotractée (<i>kitesurf</i>) et la planche à pagaie.
Note sur l'interprétation :	—
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Lorsqu'il s'agit d'une zone d'un kilomètre et plus, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Navigation Québec• Web



Plongée

Définition de l'usage :	Sport de loisir consistant à se déplacer dans un milieu subaquatique.
Note sur l'interprétation :	Usage relativement rare, pratiqué surtout au fleuve et dans certains lacs spécifiques.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	<ul style="list-style-type: none">• Répertoire interactif Scubapedia• Site web Neptune

Rafting et sports dérivés

Définition de l'usage :	Sport consistant à descendre une rivière entrecoupée de rapides à bord d'un radeau pneumatique. Les descentes de rivières avec chambre à air ou à l'aide d'une luge et de palmes (luge d'eau) correspondent aussi à cet usage.
Note sur l'interprétation :	Inscrire l'endroit où débute la zone, la distance sur laquelle s'étend l'activité et noter la fin de la zone (en se référant à un pont ou en aval/amont d'une municipalité).
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Il s'agit généralement d'une zone s'étendant sur plus d'un kilomètre. Si tel est le cas, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant <i>Oui</i> dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	Web

Ski nautique et sports dérivés

Définition de l'usage :	Activité pratiquée sur une étendue d'eau et consistant à glisser sur un ou deux skis, le skieur étant relié par une corde à une embarcation motorisée. Toutes les nouvelles activités nautiques semblables et dont la pratique requiert un bateau à moteur peuvent être regroupées ici, par exemple les planches nautiques (<i>wakeboard</i> et <i>wakeskate</i>).
Note sur l'interprétation :	—



Ski nautique et sports dérivés (suite)

À préciser dans la case *Remarque et/ou source* : Il s'agit généralement d'une zone s'étendant sur plus d'un kilomètre. Si tel est le cas, inscrire l'usage comme étant une zone en choisissant *Oui* dans le menu déroulant prévu à cet effet. Indiquer la source de l'information. Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.

Sources potentielles d'information : • [Navigation Québec](#)
• Web



Prélèvement d'eau

Cette catégorie regroupe les prélèvements d'eau de surface effectués dans un lac ou un cours d'eau pour répondre à des besoins divers autres que l'alimentation en eau potable. Doivent aussi être exclus de cette catégorie tous les prélèvements d'eau assujettis à la loi. Un seul type d'usage se retrouve dans cette catégorie.

Prélèvement d'eau

Définition de l'usage :	Prélèvement d'eau de surface effectué dans un lac ou un cours d'eau pour répondre à des besoins divers autres que l'alimentation en eau potable, par exemple l'abreuvement du bétail ou l'irrigation. Doivent aussi être exclus de cette catégorie tous les prélèvements d'eau assujettis à une la loi.
Note sur l'interprétation :	Dans la section <i>Milieu hydrique</i> du catalogue de l'atlas se trouve une couche thématique nommée <i>Sites de prélèvement d'eau</i> qui ne fait pas partie de la banque URMA et qui regroupe les sites de prélèvements d'eau qui sont assujettis à la loi, c'est-à-dire qui nécessite une demande d'autorisation auprès du MDDELCC. Vérifier que le site de prélèvement d'eau n'y figure pas avant de saisir cet usage dans la banque URMA.
À préciser dans la case <i>Remarque et/ou source</i> :	Indiquer la source de l'information et l'utilisation de l'eau prélevée (irrigation, pisciculture, etc.). Ajouter la mention : « Observation terrain de l'usage », s'il y a lieu.
Sources potentielles d'information :	—